

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DU CANAL DE CARPENTRAS



## Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 28/08/2023

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 11/09/2023

N° DELIBERATION : 2023-17

OBJET : Marché travaux entretien et réparation sur le réseau pression 2023-2027  
Entreprise BLANC André

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	20
	Nbre de suffrages exprimés	20
VOTE	Pour	20
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Michel GONTIER, Jean Marc LONG, Frédéric FRIZET, Michel RECORDIER, Clément LAUZIER, André ROUX, Daniel LEYDIER, Guillaume VANDERSTEEN, Stéphane POINT, Olivier JACQUET, Rémy SALIGNON (Syndic).

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M. Marie Hélène ARGENCE à M. Jean Marc LONG  
M. Jérôme ROUCH à M. André BERNARD  
M. Franck REY à M. Frédéric MAILLET  
M. Sébastien CLAUDEL à M. Frédéric MAILLET  
M. Brigitte TRAMIER à M. André BERNARD  
M. Thierry USSEGLIO à M. Rémy SALIGNON

Absents excusés : M. Guillaume GRETER, Michel BRES (syndics).

Le Président expose que l'ASA du Canal de Carpentras procède tout au long de l'année à diverses opérations d'entretien et de réparations des ouvrages (réparations de bornes d'arrosage ou de canalisations, curage et évacuation du limon des bassins, manutention et transport de pompes).

Pour la réalisation de ces divers travaux, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée « marché accord cadre à bon de commande » conformément à l'article 78 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux codes du marché public.

La commission d'appels d'offres s'est réunie et propose de confier la réalisation de ces divers travaux à :

L'Entreprise BLANC André  
2703, Route de Fontblanque  
**84210 PERNES LES FONTAINES**

Pour un montant maximum annuel de 250 000 € HT

Le conseil syndical  
Après en avoir délibéré

- Approuve le marché accord cadre à bon de commande pour les travaux d'entretien et réparations sur le réseau d'irrigation pression
- Approuve l'attribution du marché à l'entreprise BLANC André pour un montant maximum annuel de 250 000 € HT.
- Donne tous pouvoirs à son Président pour signer le marché

Pour copie conforme  
Le Président du Syndicat



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.